

CONTRAT ENTRE LE TATOUEUR ET LE CLIENT

Ce contrat entre un client et un tatoueur définit les droits, les responsabilités et les obligations des deux parties. Ce contrat vise à assurer que le processus de tatouage est clair et sécurisé pour toutes les parties concernées.

Nom du Studio : INKO3RL

Nom du Tatoueur : INKO

Adresse : C2-C3 Les portes de Saint Martin – 97150 SAINT MARTIN

Téléphone : +590 690 66 13 86

Email : info@inko3rl.com

Nom du Client : _____

Date de Naissance : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Date du Rendez-vous : _____

Lieu du Tatouage : _____

Description du Tatouage : _____

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de formaliser l'accord entre le Tatoueur et le Client concernant la réalisation d'un tatouage. Ce contrat précise les termes de la prestation, les responsabilités de chaque partie, ainsi que les conditions de paiement et de réalisation.



ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES

1. **Âge Légal** : Le Client déclare être âgé d'au moins 18 ans. Une pièce d'identité valide sera demandée avant la prestation. Le tatoueur se réserve le droit de refuser toute prestation si le Client n'est pas en mesure de fournir une preuve d'identité adéquate.

2. **Consultation et Consentement** : Avant la réalisation du tatouage, le Client devra valider le design final et approuver la position du tatouage sur son corps. Une fois le design validé, aucune modification majeure ne sera acceptée sans un nouvel accord écrit entre les deux parties.

3. **Informations Médicales** : Le Client déclare avoir informé le Tatoueur de tout antécédent médical pertinent pouvant affecter le processus de tatouage, y compris les allergies, conditions médicales, ou traitements en cours (prise d'anticoagulants, maladies de la peau, etc.).

4. **Tatouage à Risque** : Le Client comprend que le tatouage est un **acte corporel permanent** et accepte les risques liés à l'acte (douleur, infection, réactions allergiques, cicatrisation imprévisible, etc.).

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU TATOUEUR

1. **Hygiène et Sécurité** : Le Tatoueur s'engage à respecter les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur. Tout le matériel utilisé est à usage unique ou stérilisé conformément aux lois en vigueur. Le Tatoueur fournira également des instructions de soins post-tatouage au Client pour assurer une bonne cicatrisation.

2. **Compétence et Responsabilité** : Le Tatoueur réalise la prestation avec soin et dans le respect des bonnes pratiques professionnelles. Le Tatoueur ne pourra être tenu responsable en cas de réaction du corps à l'encre ou à d'autres matériaux, ni en cas de cicatrisation anormale liée à une mauvaise observance des soins après la séance.

3. **Droit de Refus** : Le Tatoueur se réserve le droit de refuser toute prestation qu'il jugerait contraire à l'éthique ou comportant des risques excessifs pour la santé du Client (tatouage sur des zones dangereuses, etc.).



ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU CLIENT

1. **Véracité des Informations** : Le Client s'engage à fournir des informations exactes concernant son état de santé et à suivre strictement les recommandations fournies par le Tatoueur concernant les soins post-tatouage.
2. **Suivi des Soins** : Le Client est responsable de l'entretien et des soins après le tatouage, tels qu'indiqués par le Tatoueur. En cas de non-respect des consignes de soins, le Tatoueur décline toute responsabilité pour les complications qui pourraient survenir (infection, cicatrisation incomplète, etc.).
3. **Comportement** : Le Client s'engage à ne pas se présenter à la séance sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de médicaments pouvant altérer son jugement ou sa santé.

ARTICLE 5 : PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

1. **Tarifcation** : Le coût de la prestation a été convenu entre le Tatoueur et le Client avant la séance. Le tarif total du tatouage est de _____ €. Ce montant inclut la création du design, la réalisation du tatouage et les conseils de suivi.
2. **Acompte** : Un acompte de _____ € est demandé lors de la prise de rendez-vous, non remboursable en cas d'annulation par le Client. Cet acompte sera déduit du montant total à régler.
3. **Paiement** : Le solde restant devra être payé à la fin de la séance, par les moyens acceptés par le Tatoueur (espèces, carte bancaire, etc.).
4. **Annulation et Report** : Toute annulation ou report de rendez-vous devra être notifié **au moins 48 heures** avant la date prévue. En cas de non-respect de ce délai, l'acompte sera conservé par le Tatoueur.

ARTICLE 6 : DROIT À L'IMAGE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Droit à l'Image : Le Client consent à ce que le Tatoueur prenne des photographies du tatouage réalisé et les utilise à des fins promotionnelles (site internet, réseaux sociaux, portfolio), sous réserve de ne pas divulguer l'identité du Client sans son accord préalable.

Le Client peut refuser la prise de photographies en cochant cette case :



2. **Propriété Intellectuelle** : Le design du tatouage est la propriété intellectuelle du Tatoueur, qui se réserve le droit de l'utiliser pour d'autres créations sauf accord contraire avec le Client. Le Client ne peut reproduire ou faire reproduire ce design sans l'autorisation écrite du Tatoueur.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

Le Tatoueur s'engage à réaliser la prestation dans les meilleures conditions de sécurité et de qualité. Toutefois, il ne pourra être tenu responsable des conséquences liées à une mauvaise cicatrisation, à des allergies ou à des soins post-tatouage insuffisants. Le Client reconnaît et accepte les risques inhérents à l'acte de tatouage, et renonce à toute poursuite judiciaire à l'encontre du Tatoueur en cas de complications non liées à une faute professionnelle.

ARTICLE 8 : LITIGES ET LOI APPLICABLE

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de la juridiction où est situé le Studio. Le présent contrat est soumis à la loi française.

Fait à _____, le _____

Signature du Client : _____

Signature du Tatoueur : _____

